

# Utilité du registre des tumeurs (prise de position du groupe de travail Application de la LEMO)

## 1. Importance du cancer en Suisse

- Pour l'année 2017, environ 42 000 nouveaux cas de cancer et 17 000 décès par cancer ont été pronostiqués<sup>1</sup>.
- Cette maladie touche quatre personnes sur dix au cours de leur vie. Le cancer est la première cause de décès prématuré<sup>2</sup>.

## 2. Coûts

- Les coûts directs (consultations médicales, hospitalisations, médicaments, etc.) et indirects (pertes de productivité, soins prodigués par les proches, etc.) découlant de maladies oncologiques ont été estimés à plus de 10 milliards de francs<sup>3</sup>.
- Les coûts liés à l'enregistrement des maladies oncologiques selon la loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) se situent, au regard des estimations actuelles, à 1,73 francs par habitant et par année en moyenne<sup>4</sup>.

## 3. Apport

- L'apport du registre des tumeurs en matière de politique sanitaire réside dans l'utilisation des données issues du monitoring annuel du cancer et des données publiées périodiquement dans les rapports sur la santé.
- Pour faire encore progresser la prévention, le dépistage précoce et le traitement des maladies oncologiques, il est capital d'enregistrer tous les cas de cancer à l'échelle nationale et de disposer ainsi de bases de données importantes.

### Monitoring annuel

- Détermination de variations temporelles ou de concentrations locales pour certains types de cancers
- Commentaires sur la mortalité et la durée de survie
- Résultats servant de base à la planification des soins au niveau cantonal
- Description des différences régionales (incidence, prévalence, taux de survie) comme condition requise pour la planification des soins au niveau cantonal et afin de combler les lacunes
- Observation des variations temporelles de certains indicateurs relatifs à la qualité des diagnostics, des traitements et des soins ainsi que de l'efficacité des mesures de prévention et de dépistage précoce.

### Rapports périodiques sur la santé

- Analyse différenciée et description de la situation sanitaire et approvisionnement de certains groupes de population et de patients.
- Base utile aux responsables au niveau communal, cantonal et fédéral pour la planification à long terme de structures de soins et l'élaboration de stratégies
- Commentaires sur l'efficacité de traitements prodigués dans des conditions quotidiennes (par opposition aux conditions d'études) et l'égalité des chances en matière d'accès aux soins en se basant sur des données couvrant l'ensemble du territoire suisse.
- Interprétation des données relatives à la qualité des diagnostics, des traitements et des soins ainsi que des données concernant l'efficacité des mesures de prévention et de dépistage précoce.

### Soutien apporté à la recherche

- Mise à disposition de données représentatives sur les maladies oncologiques pour la recherche

## 4. Conclusion

Un recensement des tumeurs, de qualité et au niveau national, fournit des données essentielles sur les maladies oncologiques, contribue à promouvoir une politique sanitaire basée sur des données concrètes (p. ex., Stratégie nationale contre le cancer) et permet de confirmer de façon déterminante la qualité des soins avec des dépenses relativement limitées.

<sup>1</sup> Arndt, V., Feller, A. & Hauri, D. Le cancer en Suisse, rapport 2015. Office fédéral de la statistique (OFS), Institut national d'épidémiologie du cancer et d'enregistrement des tumeurs (NICER), Registre suisse du cancer de l'enfant (RSCE). (2016).

<sup>2</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/etat-sante/maladies/cancer.html>

<sup>3</sup> Wieser, S. et al. Die Kosten der nichtübertragbaren Krankheiten in der Schweiz. Bundesamt für Gesundh. BAG, Bern (2014) [en allemand uniquement].

<sup>4</sup> Bosshard, B. Rapport relatif au projet NR. Évaluation des conséquences financières des coûts actuels des registres cantonaux des tumeurs et des coûts théoriques lors de l'introduction de la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO). Office fédéral de la santé publique OFSP, Berne (2017).